



|  |  |
| --- | --- |
| **Service Gestion**Affaire suivi par :Myriam CASTELLITél : 04.95.70.28.26Mél : myriamcastelli@ac-corse.frRue Vincentellu d’Istria20137 PORTO-VECCHIO |  |

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER**

**DES CLAUSES PARTICULIERES**

**I)** **Identification de la personne publique** :

Dénomination et adresse de l’établissement et du service acheteur :

Personne responsable du marché : Monsieur le Proviseur du lycée Jean Paul de Rocca Serra

Comptable assignataire : Monsieur l’Agent Comptable du lycée Jean Paul de Rocca Serra.

**II)** **Procédure :**

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l’article 28 du code des marchés publics.

1. **Objet du marché** :

Le marché a pour but l’organisation de deux mobilités dans le cadre des projets européens Erasmus+.

 La première mobilité à LOT 1 aura lieu en Belgique, à Liège du 11 mars 2023 au 19 mars 2023 (voir programme ci-joint) pour 2 élèves (mineures) + 1 professeur en jobshadowing (accompagnant présent 1 semaine). Le lot comporte les transports et les hébergements en avec pension prévue au programme joint)

La seconde mobilité LOT 2 aura lieu au Portugal du 5 mars 2023 au 1er avril 2023. 1 Élève majeure. Ce lot ne comprendra que le transport pour 1 personne aller/retour Corse – Porto (cf. Programme ci-joint)

Vous devrez nous fournir un devis complet comportant une assurance annulation.

1. **Description des fournitures ou prestations :**

Cf. programme ci-joint.

 La prestation sera portera sur :

**LOT 1 /** le transport et l’hébergement en pension (cf. programme) à proximité pédestre du lieu de stage (dans un rayon de 500m du 29 rue Léon Fredericq.)

*Le transport aérien* avec **1 bagage en soute** par personne

Tarif résident pour les transferts Corse/continent.

**LOT 2/**TRANSPORT CORSE – PORTO (Portugal)

*Le transport aérien* avec **1 bagage en soute** par personne

Tarif résident pour les transferts Corse/continent.

Elle contiendra une clause d’annulation pour attentat, catastrophe naturelle ou autre cause entraînant l’interdiction des voyages scolaires par les autorités françaises.

Elle contiendra une Assurance annulation COVID.

1. **Contact**

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l’établissement via la plateforme <http://site.aji-france.com/>

**Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :** Les offres devront être déposées **UNIQUEMENT et OBLIGATOIREMENT sur la plateforme** <http://site.aji-france.com/>**)**  (Art.41 du décret n°2016-360CMP) au plus tard le mardi 14 février 2023 à 9 h.

1. **B- Contenu des offres**: L’offre devra contenir l’acte d’engagement et la déclaration sur l’honneur selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d’exécution.
2. **Critère de jugement des offres**: les critères de jugement des offres sont :
	* Qualités des prestations proposées..…………..40%
	* Prix……………………….……………………………..………60%
3. **Délai de validité des offres :** 120 jours.
4. **Prix et règlements des comptes :**

**Contenu des prix :** les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l’acte d’engagement. Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC) et HT dans la proposition de prix. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l’offre.

Règlement **: Le règlement s’effectuera par mandat administratif. Un acompte n’excédant pas 50% pourra être versé à l’entreprise titulaire du marché conformément à l’ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017.**

1. **Délai d’exécution:** Les prestations devront être exécutées aux dates indiquées.
2. **Notification :** le marché sera notifié au titulaire avant le 22 fevrier 2023.

Un avis d’attribution sera rendu public par publication sur le site [www.aji.com](http://www.aji.com)

A Porto-Vecchio, le 30-01-2023

Le Proviseur, responsable des marchés

Fabrice FARA